



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2019-12**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 18 mars 2019, a adopté le règlement 2019-12, amendant le règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Val-d'Or, le 20 mars 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière